

Le Président

La Rochelle, le 19 décembre 2017



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'ILE DE RE  
M. Lionel QUILLET  
3 Rue du Père Ignace  
CS28001  
17410 SAINT MARTIN DE RE

Service Appui aux Entreprises  
Dossier suivi par Mickaël BRIAND  
Tél : 05.46.00.73.35  
Courriel : [m.briand@larochelle.cci.fr](mailto:m.briand@larochelle.cci.fr)  
Nos Réf : MB/ID – 2017/146

Objet : Modification simplifiée du POS N°1 de la commune des Portes en Ré

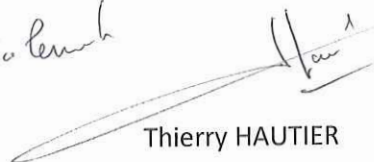
Monsieur le Président, *Cher Lionel*

Par lettre du 4 décembre dernier, vous nous avez adressé le dossier concernant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des sols n°1 de la commune des Portes en Ré pour avis.

Je vous informe que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

*bien Cordialement*

  
Thierry HAUTIER



La Rochelle, le - 3 JAN. 2018

**Direction du Développement Durable et de la Mer**  
85, boulevard de la République  
CS 60003  
17076 La Rochelle Cedex 9  
Affaire suivie par : Corinne NUYAOUET  
N° dossier : 2017-URBA-0058  
Tél. : 05.46.31.72.18 - Fax : 05.46.31.72.90  
Email : corinne.nuyaouet@charente-maritime.fr

**Monsieur Lionel QUILLET**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**de L'Île de Ré**  
**3 rue du Père Ignace**  
**CS 28 001**  
**17 410 SAINT-MARTIN-DE-RE**

**Objet :** Avis sur projet de modification n°1 simplifiée du POS des Portes en Ré

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune des Portes-en-Ré et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que ce dossier, appelle la remarque suivante :

- il conviendrait d'autoriser dans le règlement de toutes les zones, les travaux d'aménagement d'infrastructures routières ainsi que les affouillements et exhaussements du sol qui y sont liés à condition de ne pas compromettre l'aménagement du reste de la zone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du Département,

Michel DOUBLET

*Copie pour information :*  
*Madame Gisèle VERGNON, Conseillère départementale,*  
*Monsieur Lionel QUILLET, Vice-Président du Conseil départemental,*  
*Canton de L'Île de Ré*

**Département de la Charente-Maritime**

9 85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9  
☎ 05 46 317 000 ✉ info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr  





INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Dossier suivi par : Chloé GOND  
Téléphone : 05 45 35 30 00  
Courriel : c.gond@inao.gouv.fr

N/Réf : 2018 – 006 CGo

Monsieur le Président de la  
communauté de communes de l'Île-de-  
Ré  
3 rue du Père Ignace  
CS 28 001  
17 410 SAINT-MARTIN-DE-RE

Objet : Plan d'Occupation des Sols  
Commune des Portes-en-Ré (17)

Châteaubernard, le 9 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 4 décembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune des **PORTES-EN-RE**, située dans le département de la Charente-Maritime.

La commune des **PORTES-EN-RE** est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées « Pomme de Terre de l'Île de Ré », « Pineau des Charentes », « Cognac Bois ordinaires » et « Beurre Charentes-Poitou » et ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Charentais » et « Atlantique ».

La modification simplifiée n°1 du POS présentée concerne notamment l'extension de la zone UB, afin d'intégrer un programme de logement sociaux, ainsi que des modifications du règlement afin de permettre une instruction plus claire en levant des ambiguïtés, des contradictions ou des erreurs matérielles sur l'ensemble des zones.

Aussi, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidences directes sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE

Copie : DDTM 17